

FICHE SUEDE

Dernière actualisation : août 2022

STATISTIQUES ASILE

Origines principales et taux d'acceptation par nationalité :

En 2021, 10 180 demandes d'asile sont déposées dont :

- **Syrie** : 43% d'acceptation ;
- **Afghanistan** : 71% d'acceptation ;
- **Erythrée** : 44% d'acceptation ;
- **Irak** : 70% d'acceptation ;
- **Turquie** : 73% d'acceptation.

Source : Eurostat, voir [ici](#).

Principales nationalités obtenant l'asile :

En 2021, un total de 4 910 décisions positives.

- **Syrie** (935 octrois) ;
- **Afghanistan** (700 octrois) ;
- **Iran** (520 octrois) ;
- **Irak** (360 octrois).

Source : Eurostat voir [ici](#) (1ère instance) et [ici](#) (en appel).

Taux de retrait de protection :

En 2020, 285 retraites de protection dont:

- 160 statuts de réfugiée ;
- 5 statuts humanitaires ;
- 125 protections subsidiaires.

Source : Eurostat, voir [ici](#) (1ère instance) et [ici](#) (en appel).

CONTEXTE DES TRANSFERTS DUBLIN

En 2020, la Suède :

- a reçu 4 818 **requêtes entrantes** (401 transferts ont eu lieu)
- a émis 2 147 **requêtes sortantes** (535 ont été effectuées).

Situation des personnes lorsqu'elles sont transférées:

- Personnes ayant déjà obtenues une décision négative : placement en rétention, des mesures sont prises pour faciliter leur expulsion.
- Personnes en attente d'une réponse de leur demande d'asile : placement en centre d'hébergement proche d'un aéroport et poursuite de la procédure.

Les personnes - et même les familles - qui auraient quitté volontairement la Suède pour un autre pays de l'Union européenne, ne peuvent pas se voir attribuer de logement à leur retour et finissent souvent à la rue. Elles ne peuvent accéder à une allocation que si elles décident de repartir volontairement dans leur pays.

Qu'en est-il pour les personnes ayant déjà fait une demande d'asile lors de leur premier transit ?

Si une demande a été enregistrée mais qu'aucun entretien n'a eu lieu car la personne ne s'est pas présentée au rendez-vous = demande abandonnée (il est quand même possible de la reprendre *a priori*).

Si une décision est rendue par la Migrationsverket ou en cas d'appel, par la Cour, alors que la personne ne se trouve pas sur le territoire suédois et que son absence est connue des services > l'octroi de l'asile est impossible car la personne doit nécessairement se trouver sur le sol suédois pour obtenir la protection.

(Source : Informations transmises par le FARR, juin 2022 ; [site officiel Migrationsverket](#))

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE

Migrationsverket

Sturegatan 15, Sundbyberg - Tél : +46 771 235 235.

Comté de Stockholm (ou à Streteredsvägen 90, Göteborg et Jägersrovägen 160, Malmö)

Procédure d'asile

Pour une [explication de la procédure en français](#) (par l'Office nationale) ou [ici](#) en plusieurs langues dont le français (par une association suédoise).

Manifestation de sa volonté de demander l'asile auprès de la police aux frontières ou de l'Office nationale des migrations. Prise d'empreintes, entretien de candidature. Puis, entretien d'asile sur le récit du voyage, les raisons du départ et de la demande d'asile. Le délai peut être très long entre ces 2 entretiens. Décision dans un délai de quelques semaines. En cas de refus de la demande d'asile :

- Acceptation de la décision de rejet et d'éloignement, puis retour dans son pays. Si tel est le cas, signature d'une déclaration d'acceptation. Dès que cette déclaration est signée, il n'est plus possible de faire marche arrière pour faire appel de la décision de 1ère instance.
- Refus de la décision : Délai de 3 semaines après le rendu de la 1ère instance pour former un appel. La décision de rejet de la demande d'asile précise si le recours à une effet suspensif ou non.

Statuts de protection existants :

- Statut de réfugié > *Flykting*.
- Protection subsidiaire > *Subsidiärt skydd*.
- Protection humanitaire > *Humanitärt skydd*.
- Débouté > *Avvisad asylsökande*.

Où récupérer une décision, un document d'état civil :

Agnesfridsvagen 111, Malmö / Vestagatan 2, Göteborg / Hedenbrovägen 4, Boden / Sturegatan 15, Sundbyberg.

LIEUX D'ENFERMEMENT

Vers quels pays la Suède expulse-t-elle le plus ?

En 2020 :

- Géorgie (124)
- Albanie (77)
- Irak (60)
- Afghanistan (56)

Peu de données apportées par la Suède sur Eurostat (aucune pour 2019, très peu pour 2018).

(Source : [Eurostat](#))

Centres de rétention : 6 (en 2020).

En 2020, 2 528 personnes retenues.

Nom des centres de rétention :

- Gävle
- Märsta
- Flen
- Kallered
- Ljungbyhed
- Astorp

(Source : [Rapport Aida, 2021](#))

Durée maximale de rétention : 12 mois (incluant les prolongations)

En moyenne, une demandeur-esse d'asile est détenu **57 jours**.

En principe, la rétention ne doit pas excéder 2 semaines. Possibilité d'étendre ce délai à 2 mois (pour les personnes faisant l'objet d'un refus d'entrée) ou à 3 mois (en cas de manque de coopération de la part de la personne retenue). Finalement, le délai peut être étendu jusqu'à 12 mois, si nécessaire.

(Source : [Rapport Aida, 2021](#)).

Accès au droit dans ces centres :

Les associations/organisations peuvent visiter les personnes en rétention. A Märsta (près de Stockholm), Amnesty, la Croix rouge, la FARR et parfois d'autres organisations y font des visites régulières. En revanche, les associations n'ont aucun pouvoir pour intervenir dans les procédures mais elles peuvent coopérer avec les avocats.

Toute personne en rétention en vue d'une future expulsion peut bénéficier de conseils publics dès lors que sa rétention dure plus de 3 jours.

(Sources : [Rapport Aida, 2021](#) + informations transmises par le FARR, juin 2022)

RISQUES D'EXPULSION

Risques de renvois par ricochet vers des pays à risque :

Avant la prise de Kaboul par les Talibans en août 2021, lorsqu'une personne afghane était réadmise en Suède et que sa demande d'asile avait déjà été rejetée, les autorités avaient pour pratique de l'enfermer en centre de rétention en vue de programmer son expulsion vers Kaboul.

Depuis la prise des Talibans, la Suède a cessé d'expulser vers ce pays.

Expulsions également vers l'Irak, l'Iran et la Somalie.

Jurisprudences européennes :

- J.K. and others v. Sweden (2016) violation art.3 sur décision d'expulsion de trois Irakiens demandeurs d'asile.
- F.G. v. Sweden (2016) violation art.2 et 3. Rejet demande d'asile d'une personne iranienne convertie au christianisme en Suède (risque de persécution).
- I. v. Sweden (2013) : violation art.3 sur rejet de la demande d'asile d'une famille tchétchène et décision d'éloignement vers la Russie.
- F.N. and Others v. Sweden (2012) : art.3, famille ouzbèke déboutée + mesure d'éloignement vers la Russie.
- S.F. and Others v. Sweden (2012) : art.3, famille iranienne DA en Suède, membre du parti kurde et mesure d'éloignement.

(Source : [Fiche CEDH](#))

Liste de pays sûrs :

- Albanie
- Bosnie Herzégovine
- Chili
- Géorgie
- Kosovo
- Mongolie
- Macédoine du Nord
- Serbie
- Etats-Unis

(Source : [Rapport Aida, 2021](#))

Accords de réadmission conclu par la Suède :

- Afghanistan (2016)

La Suède a conclu de nombreux accords de réadmission. Il semblerait que les anciens accords de réadmission ont expiré et n'ont pas été renégociés.

(Sources : [Rapport Aida, 2021](#) + informations transmises par le FARR, juin 2022)



ASSOCIATIONS À CONTACTER

FARR : Le FARR est une organisation qui travaille à renforcer le droit d'asile. Elle veille à ce que l'Etat respecte les conventions internationales de protection des droits de l'Homme. [Contacts des groupes membres](#) + [liste d'organisations](#) qui aident les demandeur-euse-s d'asile pour tout type de questions recommandées par le FARR. Site internet : FARR – ARBETAR FÖR EN RÄTTSSÄKER OCH SOLIDARISK FLYKTINGPOLITIK

Croix rouge : Plusieurs actions à destination des personnes migrantes en Suède : soutien dans les procédures de réunification familiale, informations et conseils juridiques, centre d'accompagnement pour les victimes de traumatismes liés à la guerre et la torture, activités sociales etc. Site internet : <https://www.rodakorset.se/en/who-we-are/>

Talita : Cette association aide les femmes victimes de violence, de prostitution et/ou de traite. Site internet : <https://www.talita.se/en/>

POUR DORMIR

Cette rubrique est vide car en Suède il n'y a pas d'enjeu de places en hébergements d'urgence ou autre. A priori, chaque personne en demande d'asile a une place en centre d'accueil.

Annexe : Carte de Suède (pas de carte actualisée des centres de rétention)



Source : TourismeSuède.fr